

Renforcement du personnel	
Dossier suivi par : Dev PHOKEER, Directeur	Décision 2

1. Résumé

La prépondérance en investissement humain est un enjeu clé dans la réussite des transformations-progrès de mise en place effective de procédures internes au sein de la COI.

Les activités de démarrage du nouveau contrat d'assistance technique INCA II (appui au renforcement des capacités de la COI) ont commencé par un état des lieux sur la situation des procédures en place des piliers par service, ce qui a permis de donner une image à l'instant « T » sur les forces des équipes, et ensuite d'affiner et confirmer les besoins en renforcement des capacités par la création de nouveaux postes et formations.

2. Etat d'avancement

2.1. Identification des besoins en personnel (1 CP, 6 CI, 4 PB)

Le tableau ci-dessous résume les besoins en renforcement RH pour l'année 2023 :

Catégorie Personnel /Service	SRH	SAI	SAF SBF	SA	SMC	COM	SSE	DCOI
Chef de Service Suivi Évaluation (CP)							X	
Assistant RH (CI)	X							
Assistant budget et finance (CI)			X					
Intendance (CI)				X				
Assistant passation de marchés (CI)					X			
Assistant gestion de risques et conformité (CI)								X
Personnel IT « Stratégie des systèmes informatiques » (CI)								X
Personnel de Bureau (PB)		X	X		X			X
Total	1	1	2	1	2	0	1	3

Les besoins en personnel de la COI, identifiés par l'AT INCA II, ont été discutés et acceptés par le Comité Piliers du 17 mars 2023 sous la responsabilité du SG et directeur COI. Les besoins portent sur un total de 11 personnes (1 cadre professionnel (CP), 6 cadres intermédiaires (CI) et 4 Personnels de bureau).

Pour donner suite à la décision 5 du Conseil extraordinaire de décembre 2022, le Secrétariat général soumet aux instances :

- des descriptifs de poste pour les CP, CI et PB (annexe 1),
- de la mise à jour de l'estimation financière, fichier Excel 'Renforcement du personnel COI en lien avec le modèle économique n°2' (annexe 2),
- un projet d'organigramme (annexe 3),

- une cartographie du Secrétariat général (annexe 4).

2.2. Identification des besoins en formation- échanges de connaissances

Formations prioritaires	SRH	SAI	SAF/ SBF	SA	SMC	COM	SSE	DCO I
Normes internationales IIA (Audit interne)		X	X					X
Normes internationales COSO	X	X	X		X	X	X	X
Normes internationales IPSAS		X	X					X
Formations spécifiques aux logiciels en place ou à acquérir	X	X	X	X	X	X	X	X
Échanges de connaissances avec une organisation similaire à celle de la COI			X P6		X P4- 5-7- 8			

La priorité étant le renforcement des outils informatiques intégrés, le personnel de tous les services sera concerné par ces formations.

La formation sur le référentiel international en contrôle *interne Committee of Sponsoring Organizations* (COSO) est aussi à programmer pour tous les services.

Il est aussi recommandé d'établir un partenariat d'échanges entre la COI et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) à Samoa avec des thématiques similaires dans un contexte insulaire. Le PROE étant accrédité aux 9 piliers de l'UE, ce partenariat permettra de d'accélérer la familiarisation sur des procédures en place notamment pour les piliers 4, 5, 6, 7 et 8.

2.3. Proposition de restructuration des responsabilités entre services

À ce jour, le service administratif et financier (SAF) gère trois secteurs : i) budget-finance, ii) administration et iii) informatique. Le besoin de restructurer a été identifié, il est proposé dans le nouvel organigramme en annexe 3 de :

- Dissocier les fonctions budgétaires/financières et administratives en créant deux pôles spécifiques. Le pôle administratif sera coordonné par un cadre intermédiaire chargé de l'intendance. Le pôle budgétaire et financier sera renforcé.
- Créer un poste CI en Personnel IT « Stratégie des systèmes informatiques » sous la responsabilité du Secrétaire Général Adjoint ;
- Renommer à terme le SAF en Service Budget et Finance (SBF), ce service se focalisera principalement sur le renforcement des procédures 'Budget et Finance'.

À noter :

Le Comité des OPL préparatoire au 37^e Conseil a pris note des propositions du Secrétariat général en termes de renforcement en personnel permettant, entre autres, de préparer les accréditations aux 9 piliers de l'Union européenne et auprès du Fonds vert pour le climat. Le Comité des OPL a demandé au Secrétariat général de constituer un comité « ressources humaines » afin de convenir des profils de poste à créer puis de rechercher auprès du comité budgétaire son avis / son approbation sur les implications financières pour les EM.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) Réitère son soutien au processus de renforcement des capacités du Secrétariat général ;**
- b) Prend note des prévisions de croissance des contributions statutaires pour la prise en charge des nouveaux postes et la modernisation des outils de gestion ;**
- c) Demande au Secrétariat général de valoriser les contributions non-statutaires des États membres dans la mise en œuvre de l'accord de méthode convenu avec les bailleurs, Union Européenne et Agence Française de Développement, au 36^e Conseil des ministres.**

4. Rappel des décisions antérieures

Cf Décision 5 du 36^e Conseil - Appui institutionnel et accord de méthode pour l'amorçage d'un nouveau projet d'appui institutionnel

Le Conseil des ministres :

- a. Approuve l'accord de méthode du Secrétariat général de la COI avec l'Agence française de développement et l'Union européenne permettant d'accompagner la COI dans l'élaboration de son Plan de développement stratégique 2022+ ;
- b. Mandate le Secrétariat général à poursuivre l'instruction de nouveaux projets d'appui institutionnel sur la base d'un appui dégressif de l'UE et de l'AFD et d'un engagement progressif des États membres selon des modalités financières et non-financières à arrêter ;
- c. Demande au Secrétariat général de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les activités en lien avec l'accord de méthode notamment les études complémentaires portant sur des scénarii sur le plan de renforcement en ressources humaines de la COI ;
- d. Remercie l'UE et l'AFD pour leur accompagnement continu à la modernisation institutionnelle et fonctionnelle de la COI ;
- e. Salue les efforts du Secrétariat général et de l'assistance technique INCA financée par l'UE pour doter l'organisation d'outils, procédures et cadres modernisés devant conduire à l'accréditation aux 9 piliers de l'UE ;
- f. Souligne l'intérêt de procéder à une valorisation des contributions financières et non-financières apportées par les États membres aux projets et programmes de la COI ainsi qu'à son fonctionnement et demande au Secrétariat général de proposer une méthodologie à cet effet.

Cf. Décision 5 du Conseil extraordinaire de décembre 2022 - Plan de développement stratégique et projet d'appui « COI Horizon 2030 »

Le Conseil des ministres :

- a) Prend note des avancées dans l'élaboration du prochain Plan de développement stratégique de la COI ;
- b) Demande au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires à la soumission d'une version finalisée du PDS, en consultation avec les États membres, pour approbation à la prochaine session ordinaire des instances décisionnelles ;
- c) Demande au Secrétariat général de fournir en amont des prochaines réunions des instances les informations sur les ressources humaines à recruter, les coûts associés et la prise en charge, les prévisions d'engagement financier et non-financier progressif des États membres sur la base du modèle économique n°2 ;
- d) Autorise le Secrétaire général de la COI à signer le contrat de subvention avec l'Union européenne portant sur un nouveau projet d'appui institutionnel « COI Horizon 2030 » auquel l'Agence française de développement apportera des ressources complémentaires ;
- e) Remercie l'Agence française de développement et l'Union européenne pour leur accompagnement renouvelé sur la base d'appuis dégressifs en subventions de fonctionnement.

En 2023, en vue de renforcer les capacités de la COI pour obtenir toutes les procédures demandées par les 09 piliers, ainsi que la mise en œuvre du PDS 2023, il avait été identifié le besoin en recrutement de :

- 1 cadre professionnel
- 6 cadres intermédiaires et
- 4 personnels de bureau

Il a été accepté la mise à disposition par les États membres de 2 personnes pour les fonctions d'assistant aux chargés de mission.

5. Annexes

Annexe 1 : 7 descriptifs de poste

Annexe 2 : renforcement du personnel COI en lien avec le modèle économique n°2

Annexe 3 : projet d'organigramme cible pour 2023

Annexe 4 : cartographie du Secrétariat général